

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 172

Le vendredi douze juillet devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune mil neuf cent quatre vingt seize à 17 heures 00

ÉPOUX

Nom GUIBERT

Prénoms Christophe Xavier Fabien

né à Paris 16<sup>e</sup>me arr<sup>t</sup>

le 17 novembre 1973

ans

fils de GUIBERT Jacques

Nom du père

Etienne Paul

Prénoms du père

et de RICHIR Martine France

Nom de la mère

Hélène

Prénoms de la mère

Les futurs conjoints ont déclaré (1) qu'il n'a

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

(1) compléter ainsi la formule : "qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage" ou "qu'un contrat de mariage a été reçu le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ nom et résidence du notaire

MENTIONS MARGINALES (2)

ÉPOUSE

Nom SAURET

Prénoms Stéphanie Thérèse Emilie

Henriette Bernadette

née à Montélimar (Drôme)

le 3 juin 1971

ans

fille de SAURET Max Elie

Nom du père

louis

et de VEYRENC Bernadette

Nom de la mère

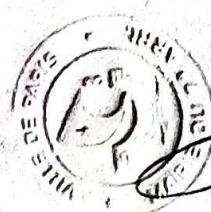
Danielle Thérèse Michèle

Prénoms de la mère

pas été fait de contrat de mariage.

Délivré conforme au registre le 12 juillet 1996

L'Officier de l'Etat Civil  
Sceau de la Mairie de l'arrondissement



*[Handwritten signature]*

**DEUXIÈME ENFANT**  
**Extrait de l'acte de naissance**

N° 642

Le 9 Février 2005

jour

mois

M.F.

à

12 heure 31

est né e (1) Noémie Inès Emma

Nom et prénom

GUIBERT

du sexe Féminin

à Paris 15<sup>e</sup>me

Lieu de naissance

Délivré conforme  
aux registres, le

12 FEV. 2005  
19

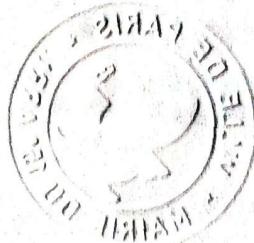
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil

Le fonctionnaire municipal

délégué par le Maire

  
L. TABANOU



**Extrait de l'acte de décès**

N° \_\_\_\_\_

Décédé le \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ année  
à \_\_\_\_\_ lieu du décès

Délivré conforme  
aux registres, le \_\_\_\_\_ 19

MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil  
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscries sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.